



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

A 31

Question écrite n° 34003

### Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le fait qu'elle lui a posé une question écrite n° 16048 dont le texte était précis. La réponse ministérielle s'est cependant bornée à des considérations de caractère général et a regroupé en un seul texte la réponse à deux questions totalement différentes l'une de l'autre. Elle lui renouvelle donc sa question écrite n° 16048 par laquelle elle attire son attention sur le fait que l'autoroute A 31 devient de plus en plus dangereuse et souhaiterait qu'il lui indique s'il ne serait pas possible d'étudier la mise à 2 3 voies de cette autoroute sur toute sa longueur et, éventuellement, d'envisager la mise à 2 4 voies des sections à 2 3 voies qui sont les plus saturées ».

### Texte de la réponse

L'autoroute A 31 comprend une partie concédée entre Beaune et Toul et une partie non concédée de Toul à la frontière luxembourgeoise. La partie de l'A 31 concédée à la société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône n'est pas particulièrement accidentogène par rapport au reste du réseau exploité par cette société. Elle est constituée de quatre sections dont le niveau de trafic ne rend pas nécessaire un élargissement à court terme. S'agissant de la section non concédée de l'A 31 entre Toul et la frontière luxembourgeoise, le taux d'accidents corporels constatés s'établit à 4,8 pour cent millions de véhicules par kilomètre. Il reste inférieur de 30 % au taux moyen national, qui est estimé à sept pour une infrastructure comparable à l'A 31. Les autres indicateurs de sécurité (taux de tués, gravité des accidents) sont eux aussi inférieurs aux moyennes nationales. Le sentiment d'insécurité important parmi les usagers empruntant cette autoroute auquel fait référence l'honorable parlementaire est donc essentiellement généré par le niveau élevé du trafic et la forte proportion de poids lourd sur cette section d'A 31. L'A 31 entre Toul et le Luxembourg est un axe structurant de la région Lorraine. Il supporte essentiellement un trafic local et intrarégional. Toutefois, il constitue également une liaison de transit international nord-sud. Dans ces conditions, la création d'une voie pour les poids lourds entre Jouy et Fey dans le sens nord-sud ainsi que des aménagements de sécurité et de lutte contre le bruit ont été retenus au contrat de plan Etat-région Lorraine 2000-2006. Par ailleurs, des aménagements sur des itinéraires comme la VR 52 ou le contournement sud-est de Metz, qui permettent de soulager l'A 31 localement, ont été également prévus dans ce cadre. En revanche, l'élargissement de cet axe sur toute la longueur de la section se heurterait à des difficultés considérables sur le plan technique, environnemental et financier. De plus, un tel élargissement ne répondrait pas au mélange des types de trafic qui perturbe actuellement le fonctionnement de l'autoroute.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34003

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 août 1999, page 4910

**Réponse publiée le :** 1er mai 2000, page 2742